

Image not found or type unknown



Délai du propriétaire pour exécution travaux après départ locataire

Par **FERRARI**, le **16/01/2008** à **10:40**

Bonjour,rrrn rrrnMa fille a quitté son appartement et le propriétaire lui a retenu sur son dépôt de garantie 100 euros pour participation à une remise en peinture d'un plafond suite à la fixation d'un lustre. Nous avons rebouché correctement les deux petits trous.rrrnLe propriétaire a t-il un délai pour exécuter les travaux et doit-il nous en informer.rrrnRemerciements.rrrnSincères salutations.rrrn rrrnJean-Max Ferrarirrrn1 rue de la Provencernrrn67150 ERSTEINrrrn06 11 12 22 94rrrnjmferrari@estvideo.fr